

217C2006
FR0000121881-OP023-AS18

30 août 2017

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

HAVAS (Euronext Paris)

- Le 29 août 2017 en fin de journée, BNP Paribas et Natixis, agissant pour le compte de la société Vivendi¹, ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société HAVAS, en application des articles 233-1, 2° et 234-2 du règlement général. Ce projet a été annoncé le 11 mai 2017 (cf. notamment D&I 217C0955 du 12 mai 2017).

Aux termes d'accords conclus, le 6 juin 2017, la société Vivendi a acquis, le 3 juillet 2017, au prix unitaire de 9,25 €, la totalité des 250 497 278² actions HAVAS détenues par le groupe Bolloré³.

A l'issue de ces opérations, la société Vivendi détient 250 497 288 actions HAVAS représentant 250 497 278 droits de vote, soit 59,21% du capital et 59,20% des droits de vote de cette société⁴, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Vivendi	250 497 278	59,21	250 497 278	59,20
Autocontrôle HAVAS ⁵	10	ns	0	-
Total Vivendi	250 497 288	59,21	250 497 278	59,20

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir, au prix unitaire de **9,25 €**, la totalité des actions HAVAS existantes non détenues par lui, soit 172 558 515 actions HAVAS représentant 40,79% du capital de cette société⁴.

Vivendi n'a pas l'intention de mettre en œuvre de retrait obligatoire sur les actions de la société à l'issue de l'offre, ni de demander la radiation des actions de cette société.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

¹ Il est précisé que M. Vincent Bolloré détient, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Compagnie de Cornouaille qu'il contrôle, 265 832 839 actions Vivendi représentant 447 265 678 droits de vote, soit 20,57% du capital et 29,61% des droits de vote de cette société.

² La société Vivendi détient par ailleurs, indirectement, 10 actions d'auto-contrôle (privées du droit de vote) par l'intermédiaire des sociétés Financière de Longchamp (5 actions HAVAS) et Longchamp Participations (5 actions HAVAS), contrôlées par HAVAS.

³ Cf. notamment (i) communiqués diffusés le 11 mai 2017 par les sociétés Vivendi et HAVAS et D&I 217C0955 du 12 mai 2017, et (ii) communiqué diffusé le 3 juillet 2017 par les sociétés Vivendi et Bolloré, D&I 217C1488 du 7 juillet 2017 et D&I 217C1504 du 7 juillet 2017.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 423 055 803 actions représentant 423 165 399 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁵ Sociétés Financière de Longchamp (5 actions) et Longchamp Participations (5 actions), contrôlées par la société HAVAS, elle-même contrôlée par Vivendi.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres HAVAS sont applicables.
-